

[VIDAL Daniel Thibault Yasmina]
[403 Chemin de berny
82190 Bourg de visa

[Mme Lainé Arlette maire de bourg de visa]
[1route de Moissac 82190 Bourg de visa]

Le [03 /12/2021.]

Objet : contestation d'un projet de construction urbaine

Lettre envoyée par mail et remise en main propre .

Madame le Maire,

Le conseil municipal de Bourg de visa a adopté par délibération du 31/05/2021 une résolution visant à autoriser la construction de d'équipement Eco - Touristique de Cerissac zone 2. Ce projet comprend : Une ferme permaculture, des habitations de loisirs, un chapiteau, d'éoliennes etc...

En qualité de résidant et de résidante de la commune, nous nous opposons à une partie de ce projet, ainsi que nombre des riverains de la zone concernée, et vous demande de bien vouloir revenir sur cette décision afin de l'annuler.

En effet nous trouvons déplorable la communication mise en place autour de le dit projet . Trouvez vous normal que nous soyons informé par des riverains et non par vos services, une lettre dans nos boite aux lettres auraient été appréciée .

Apparemment des réunions se sont tenues le bilan de la concertation préalable en date du 07/04 au 21/04 /2021 CONCLU AUCUNE REMARQUE NI OBSERVATION N'A ETE ADRESSE A LA COMMUNE NI PAR COURRIER NI PAR COURRIEL NI PAR VOIE DE REGISTRE. NORMAL LES PERSONNES CONCERNEES N'ONT PAS ETE CONVIEE .

D'autres réunions se sont tenues le 04/11/2021 toujours pas au courant ,le 20 /11/2021 et là nous avons put y assisté ou nous vous avons fait part de notre stupéfaction concernant le projet et notre désaccord , vous vous êtes même déplacé sur nos propriétés pour vous rendre compte de la situation .

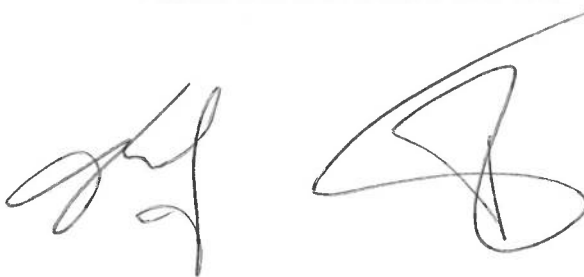
Madame le maire aimeriez vous avoir en face de chez vous un chapiteau ,des éoliennes comme paysage nous NON non seulement cela gâche le paysage et les nuisances sonores vous en faite quoi . Cela fait 3 ans que nous nous sommes installé sur la commune , nous avons choisi cette maison justement pour son panorama, sa tranquillité ,son cadre de vie .

Nous sommes plusieurs propriétaires a avoir des gites et des chambres d'hôtes les vacanciers recherchent le calme , la nature etc ... Et non les nuisances sonores et visuel dut au chapiteau

Aussi, je compte sur votre compréhension pour faire le nécessaire en vue d'annuler ou de modifier ce projet en conséquence. À défaut, nous nous verront contraint de saisir le tribunal administratif.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame le maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

VIDAL DANIEL THIBAUT YASMINA

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more fluid and cursive, while the one on the right is more stylized and angular.